EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Nombre de conseillers en exercice: 13

Nombre de présents : 8 Nombre d'exprimés : 10

Séance du mardi 25 mai 2010

Date de la convocation :

19 mai 2010

L'an deux mil dix le vingt-cinq mai à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU, maire.

<u>Présents</u>: Messieurs PADIOLLEAU, GOHIER, GALIMANT, DÉROGIS, Mesdames MORLEC, ULIVI, DENIS, ROQUIN,

Pouvoirs: M. ADUMEAU à M. PADIOLLEAU, M. MORLEC à Mme MORLEC

Absent: Mme FRANSESCAT, Mme GENTILHOMME, M. RONCIER

Madame Chantal MORLEC a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- Vente d'une partie de la parcelle n° 71, Section ZY (Antenne relais SFR présentation du projet en cas de vente par M. PONDARD)
- Dissolution de l'association foncière de Saint-Ouen/Limeray
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'accord des conseillers afin d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Subvention exceptionnelle A.P.E pour annulation de la soirée « Pizza »
- Décision Modificative n° 1 Budget Assainissement

1) Vente d'une partie de la parcelle n° 71, Section ZY (Antenne relais – SFR – présentation du projet en cas de vente par M. PONDARD)

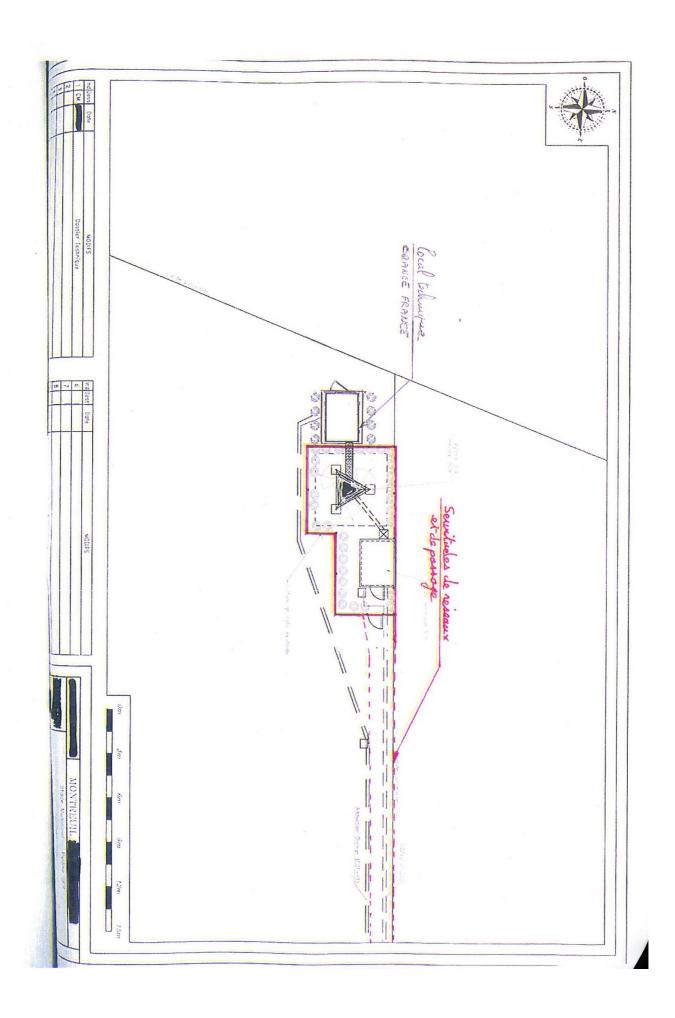
Monsieur le Maire explique aux Conseillers que lors du Conseil Municipal du 16 mars 2010, il avait évoqué le projet de vente de la parcelle où est située l'antenne relais SFR. Le Conseil avait décidé de demander une étude d'impact sur l'environnement du projet avant de délibérer sur la Vente. Monsieur PONDARD, représentant de SFR, est donc venu pour présenter le projet.

Monsieur PONDARD explique au Conseil que pour le développement de la 4G, SFR souhaite acquérir les parcelles sur lesquelles sont implantées les antennes pour ne pas être tributaire des propriétaires et être indépendant.

Après cet exposé, Monsieur le Maire propose donc aux Conseillers de se prononcer sur la vente de cette parcelle. Monsieur le Maire rappelle que la superficie du terrain à vendre est d'environ 100 m2. L'offre de SFR pour ce terrain est de 12 000 € HT, sachant que tous les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de SFR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de vendre la partie du terrain d'une superficie d'environ 100 m2 (voir le plan ci-joint) où est situé l'antenne relais SFR pour un montant de 12 000 €,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.



2) Dissolution de l'association foncière De Saint Ouen/Limeray

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la mairie a reçu un courrier du président de l'association foncière de Saint-Ouen/Limeray, M. HESNAULT évoquant le projet de dissolution de cette association. En effet, depuis la parution de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004, les AFR ont l'obligation de se doter de statuts conformes aux nouvelles dispositions réglementaires avant le 6 mai 2011.

Le Préfet a donc suggéré d'étudier l'opportunité d'une dissolution avec transfert des biens de l'association aux communes membres à savoir Saint-Ouen-les-Vignes, Limeray, Autrèche, Cangey, Pocé-sur-Cisse, Montreuil-en-Touraine.

Pour notre commune, les biens de l'association foncière de Saint Ouen/ Limeray représentent 207,27 mètres de chemins.

Monsieur le Maire précise qu'en cas de dissolution, les biens seront transférés dans le patrimoine privé de la commune. De plus, la commune ne pourra demander de participations auprès des propriétaires de parcelles remembrées pour financer l'entretien des fossés et chemins. Cet entretien représente une dépense annuelle moyenne de 10 000 €.

L'excédent de l'Association foncière d'un montant de 60 000 € pour 2009 sera réparti entre les communes en cas de dissolution.

Pour finir, M. HESNAULT précise dans son courrier que l'acceptation du transfert de biens par une commune et le refus d'autres communes entrainera une modification du périmètre de l'association qui nécessitera une enquête publique.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur cette dissolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter la dissolution de l'Association Foncière de Saint-Ouen-les-Vignes Limeray,
- d'accepter le transfert des biens appartenant à l'Association Foncière de Saint-Ouen-Limeray sur la commune dans le patrimoine privé de la commune,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

3) Subvention exceptionnelle A.P.E pour annulation de la soirée « Pizza »

Monsieur le Maire expose aux Conseillers que lors de la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2010,il avait décidé, en accord avec le conseil, d'interdire la soirée Pizza organisée par l'A.P.E au château pour des raisons de sécurité. Suite à un courrier en date du 24 mars 2010, l'association demande à la commune une « aide exceptionnelle » en dédommagement de l'annulation de cette action.

Monsieur le Maire propose donc aux Conseillers de verser une subvention de 350 € à l'APE en dédommagement de l'annulation de la soirée Pizza.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 € à l'APE,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

4) Décision Modificative n° 1 Budget Assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un décision modificative est nécessaire pour le Budget Assainissement. En effet, la somme inscrite au Budget pour les amortissements 2010 est trop importante. Il faut donc réduire de 211 € le compte 6811 -chapitre 042. Monsieur le Maire propose de virer cette somme au compte 6063.

Section	Compte	Libellé			Dépenses	Prévision budgétaire après virement
Fonctionnement	6811	Amortissement			-211,00 €	18 619,40 €
Fonctionnement	6063	Fourniture équipements	de	petits	211,00€	4 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter le virement de crédit prévu dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

Questions diverses:

- <u>Départ de Lucie GUERY, Secrétaire de Mairie - remplaçante- :</u>

Mlle GUERY va quitter son poste prochainement. Une nouvelle remplaçante a été recrutée pour 4 mois, Madame Jocelyne CHOQUET. Celle-ci débutera ses fonctions le lundi 31 mai 2010.

Le Maire,

Jean-Luc PADIOLLEAU

Les Conseillers Municipaux